



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FEVRIER 2018 à 20 h 30 à la Mairie

**Mairie de Puy Sanières**

L'an deux mil dix-huit, le 21 février, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

**Présents : Valérie Rossi, Frédéric Arnoux, Michel Maraval, Agnès Grosjean-Brunner, Sylvestre Garin, Gabriel Lagier, René Mouret, Christelle Yarie**

**Excusés, absents : Christine Curien-Guillon, Patrick Gandelli, Bruno Paris (pouvoir à Gabriel Lagier)**

**Secrétaire de séance : Agnès Grosjean-Brunner**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation compte-rendu conseil du 18 décembre 2017
- 2) Avancement des travaux
- 3) Demande subventions dans le cadre du projet de revalorisation des espaces publics
- 4) ONF : travaux 2018
- 5) Fixation des ratios d'avancement de grade : services techniques
- 6) Convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de la Préfecture
- 7) Adhésion à la certification au PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) pour la forêt communale
- 8) Convention de partenariat avec la commune de Chorges et de Savines-Le-Lac pour un projet littérature jeunesse à l'initiative des bibliothèques
- 9) Convention consécutive pour un groupement de commandes « rénovation des routes forestières du mont Guillaume » et désignation du membre de la commission d'appels d'offres
- 10) Paiement dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2018
- 11) Questions diverses

**1) Approbation compte-rendu du 18 décembre 2017**

Madame Le Maire donne lecture du compte-rendu du 18 décembre 2017. Il est approuvé à l'unanimité.

**2) Point sur les travaux**

Frédéric Arnoux fait le point sur l'avancement des travaux :

- Aménagement de la bibliothèque
- Entretien courant sur la commune
- Déneigement

- Recherche d'eaux parasites pour les futures stations d'épuration en partenariat avec les agents techniques de la Communauté de Communes
- Demande d'un candélabre au lieu-dit « Le Forest ». Une demande a été faite auprès du Syep avec possibilité d'un candélabre solaire qui servira aussi de test pour l'avenir

### **3) Demande de subventions dans le cadre du projet de revalorisation des espaces publics**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n°33.2017 qui définit les modalités du projet de requalification des espaces publics et d'extension de la Mairie avec la mission diagnostic confié au cabinet d'architecte ATM sis à Embrun.

Il convient donc, suite au rendu de ce diagnostic, d'établir le plan de financement des travaux retenus et de procéder aux demandes d'aides financières auprès de différents organismes. Elle rappelle que ce projet est aussi inscrit dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projets de RTE.

Après avoir consulté le rendu de l'étude de l'architecte ainsi que le chiffrage des travaux, le Conseil Municipal considérant qu'il convient de revaloriser les espaces publics de la commune (Cimetière, abords de la Mairie, site de l'Ecluse, entrée du hameau du Pibou) et de prévoir une extension du bâtiment de la Mairie afin de construire un local de stockage pour les associations sportives et culturelles de la commune (de plus en plus nombreuses et nécessiteuses) et une salle de réunion pour la Mairie et les associations :

Décide, à l'unanimité, de voter le plan de financement des travaux comme suit :

Montant total du projet	550 000 € HT
Demande subvention Etat : DETR 40 %	220 000 € HT
Demande subvention Conseil Régional 15 %	84 000 € HT
Demande subvention Conseil Départemental	24 000 € HT
Autofinancement (PAP + commune)	222 000 € HT

Et autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Les travaux devraient être programmés sur deux ans et affinés selon le coût réel et les réponses aux demandes de subventions.

### **4) ONF : travaux 2018**

Frédéric Arnoux fait part au conseil de la réunion qui a eu lieu pour la programmation des travaux 2018. En règle générale il est prévu tous les ans entre 5 et 6 000 € au budget.

Pour cette année il est question

- de faire une pause dans les travaux de dépressage
- de procéder à la remise en état des « bacchas »
- amélioration de la signalétique des sentiers
- Convention Jennif'air : nous sommes toujours dans l'attente du retour de l'Onf (présence à l'avenir des deux lignes THT) étant donné qu'il s'agit d'une convention tripartite.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la programmation des travaux prévisionnels pour 2018.

### **5) Fixation des ratios d'avancement de grade : services techniques**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal

- que l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose dans son alinéa 2 que : « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des